

CONSULTATION DU LYCEE V. VAN GOGH D'AUBERGENVILLE

LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

V2

L'objet de cette consultation est la fourniture par location de 4 photocopieurs (deux pour le secteur pédagogique, deux pour le secteur administratif) ainsi que la maintenance de ces appareils.

Le contrat commencera le 1er juillet 2020 (avec l'installation des machines) et finira le 1er juillet 2023, **soit 12 trimestres**.

Date et heure limites de réception des offres : Le mercredi 18 mars 2020 à 20h00.

CAHIER TECHNIQUE

ARTICLE 1 : INFORMATIONS GENERALES.

Le lycée comprend 90 professeurs et 30 personnels administratifs.

Le lycée dispose de 2 réseaux : un réseau pédagogique et un réseau administratif.

Les professeurs disposeront de 2 machines **dites machines A (ou A bis) et B** qui seront situées en salle H106 et placées sur le réseau pédagogique..

Les personnels administratifs disposeront de 2 machines **dites machines C et D** qui seront situés en salle A007 pour la machine C et A013 pour la machine D et placées sur le réseau administratif.

Les professeurs doivent pouvoir se voir attribuer un quota de copies pour l'ensemble des deux machines. Le quota doit pouvoir prendre en compte si l'impression se fait en A4, A3, en N&B, en couleur (si le lycée fait le choix de prendre une machine N&B et couleur au lieu d'une machine seulement N&B). Ils se connecteront par le biais d'un code identique ou carte unique sur les deux machines installées. Les comptes des professeurs doivent pouvoir **être créés et gérés à partir d'un poste informatique situé sur le réseau administratif et non pédagogique comme les deux machines.**

L'installation ainsi que la mise en service et en réseau seront assurés par le titulaire durant les heures d'ouverture de l'établissement et sans frais supplémentaires pour que les matériels soient pleinement opérationnels le 1er juillet 2020.

Le matériel devra impérativement être compatible avec les systèmes d'exploitation informatiques du lycée sur les réseaux pédagogique et administratif.

Le titulaire assurera le paramétrage et fournira l'ensemble des accessoires nécessaires au raccordement et fonctionnement (interface, câble, périphériques, rallonges, consommables, ...) pour l'ensemble des matériels connectés.

Le titulaire fournira, par matériel, une notice en français détaillant les fonctionnalités et permettant un usage ou dépannage rapide et simple (exemple : sur bourrage papier).

Pour chaque machine à installer, il sera prévu de donner à l'établissement 2 toners d'avance (N&B, couleur) gratuitement.

ARTICLE 2 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES.

MACHINE	A	A bis	B	C	D
N & B	X	X	X	X	X
Couleur	O	X	O	X	X
Connecté au réseau	X	X	X	X	X
Impression	X	X	X	X	X
Copie	X	X	X	X	X
Scanner	X	X	X	X	X
Consommation annuelle 2019 N&B (sur 10 mois, hors vacances scolaires)	488 669	488 669	398 476	75 247	13 096
Consommation annuelle 2019 couleur (sur 10 mois, hors vacances scolaires)	Non concerné	Pas d'indication disponible, en N&B seulement avant	Non concerné	72 407	8 546
Copies/minute minimum	90	80	90	80	20
Impression des formats PDF-JPG-TIFF	X	X	X	X	X
Formats obligatoires Grammage papier (minimum)	A4-A3 52 à 256 g/m2	A4-A3 52 à 256 g/m2	A4-A3 52 à 256 g/m2	A6-A5-A4-A3 52 à 256 g/m2	A4-A3 52 à 256 g/m2
Types de papier demandés	NORMAL RECYCLE FIN	NORMAL RECYCLE FIN	NORMAL RECYCLE FIN	NORMAL RECYCLE FIN	NORMAL RECYCLE FIN

Chargeur automatique RV	X	X	X	X	X
Passer copie (bypass)	X	X	X	X	X
Zoom	de 25 à 400%	de 25 à 400%	de 25 à 400%	de 25 à 400%	de 25 à 400%
Tri et Agrafage	X	X	X	X	O
Mémoire interne (minimum)	1GO	1GO	1GO	1GO	800 MO
Disque dur (minimum)	250 GO	250 GO	250 GO	250 GO	60 GO
Mémoire de configuration des tâches	X	X	X	X	X
Scanner gratuit sur clé USB et réseau	X	X	X	X	X
Envoi automatique des consommables	X	X	X	X	X
Déclenchement automatique des interventions	X	X	X	X	X
Cassette papier A4	Bac 1 : 500 x 2 Bac 2 : 500	Bac 1 : 500 x 2 Bac 2 : 500	Bac 1 : 500 x 2 Bac 2 : 500	Bac 1 : 500 x 2 Bac 2 : 500	Bac 1 : 250 x 2 Bac 2 : 250
Cassette papier A3	500	500	500	500	250
Gestion des comptes et des compteurs par code utilisateurs	X	X	X	X	X
Formations	2 demi-journées		1 demi-journée		
Location avec maintenance	X	X	X	X	X

X : doit le comprendre.

O : ne doit pas le comprendre.

ARTICLE 3 : PRECISIONS.

Il est précisé que le nombre de copies indiqué dans l'article 2 n'est pas contractuel. Le Lycée ne s'engage pas sur un quelconque nombre minimal/maximal de copies.

A la fin de la date du contrat signé à l'issue de ce marché, si le prestataire alors désigné n'est pas retenu à l'issu du prochain marché, celui-ci s'engage à reprendre à ses frais les anciennes machines et à ne pas facturer leur enlèvement, le transport ou toute autre action au Lycée. Toute clause contraire sur quelque document contractuel ou informative contraire à cette disposition sera nulle et non avenue.

A _____, le _____,

A Aubergenville, le 05/03/2003



Le pouvoir adjudicateur, Le Proviseur, M. BLIN
Hervé

Signature et cachet de l'entreprise

